

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Plus on est habitué à être observé, moins on est sensible aux atteintes à la vie privée

Rouvroy, Antoinette

Published in:
Libération

Publication date:
2008

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Rouvroy, A 2008, 'Plus on est habitué à être observé, moins on est sensible aux atteintes à la vie privée', *Libération*, pp. 27-27.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Antoinette Rouvroy, de l'université de Namur (Belgique), s'interroge sur la reconfiguration radicale de l'espace public induite par cette possibilité technologique :

«Plus on est habitué à être observé, moins on est sensible aux atteintes à la vie privée»

Antoinette Rouvroy est chercheuse au Centre de recherche informatique et droit (Crid) à l'université de Namur.

Quelle est votre première réaction devant ce projet d'une webcam mondiale, fenêtre ouverte, et actualisée chaque semaine, sur tout endroit de la Terre ?

Ces nouvelles possibilités technologiques favorisent et témoignent d'une reconfiguration de notre conception de l'espace. Et confirment l'actualité de l'analyse de Michel Foucault (1) quant au fait que «l'espace lui-même, dans l'expérience occidentale, a une histoire». Alors qu'au Moyen-Âge, cette expérience passait par des notions de hiérarchies de lieux caractérisées par leur caractère sacré ou profane, d'accès ouvert ou restreint, cette possibilité d'une vision de l'espace global de la Terre met cette dernière, en quelque sorte, «à plat».

Dans le nouveau paradigme, la qualité profane ou sacrée des lieux importe moins : l'espace géographique *«s'éprouve comme un réseau qui relie des points»*, tous équivalents, tous potentiellement significatifs. Et, étant moi-même un point dans ce réseau, je veux savoir où je suis, où je vais. De la hiérarchie des lieux, on passe à un système où tous sont comme juxtaposés dans une simultanéité. C'est alors toute l'intelligibilité du réel qui est transformée. La Terre et son image appartiennent, en apparence, à tout le monde. Mais à qui vont-elles appartenir réellement ? Cela suscite un énorme intérêt... et un malaise tout aussi grand.

Pourquoi ce malaise ?

A l'idée de savoir que l'on est peut-être en train de m'observer, de là-haut, même si je suis difficile à identifier, ma première idée est de m'abriter sous un toit... Surtout si l'on imagine que le croisement entre cette information spatiale et d'autres, comme le signal d'un mobile, peut permettre de savoir que je fais partie de tel groupe visible sur l'image, à tel endroit, même si je reste non identifiable parmi ce groupe.

On imagine sans peine le potentiel que représente ce type d'information pour les gouvernements, la politique sécuritaire, le marketing... Le malaise est d'autant plus grand que n'importe qui peut voir. Le contrôleur est invisible, potentiellement lointain, et je ne connais pas son interprétation de ce qu'il voit. Un tel contrôle invisible reconfigure l'architecture de l'espace public et risque d'inciter à des formes d'autocensure ou de conformisme d'autant plus strictes qu'elles s'opèrent à l'aune de normes inconnues des personnes observées. Et non plus seulement de celles, prévisibles, qui sont propres à un contexte familial.

Quels problèmes juridiques et politiques poserait une telle capacité d'observation, aussi précise et récurrente ? Il est malaisé de prévoir a priori tous les cas de figure, surtout que la technologie peut évoluer vers des images plus définies et plus souvent réactualisées. Elles exacerberaient les



problèmes de protection de la vie privée dans les relations entre les personnes et l'Etat. L'Etat de droit ne suppose pas une transparence totale envers les citoyens,

mais un principe de proportionnalité. S'il est légitime que l'Etat ait accès à certaines informations personnelles lorsque cela est nécessaire à la préservation d'un intérêt collectif prépondérant, cet accès doit être prévu par la loi et proportionné. Or, là, l'information semble constante et non discriminée et, bien sûr, recueillie sans le consentement des personnes. Un problème amplifié par le fait que la technique spatiale transcende les frontières politiques et juridiques. La surveillance satellitaire peut gêner la liberté d'exprimer ses opinions par une manifestation. Comme ses images seront d'accès libre, la protection de la vie privée vis-à-vis d'autres personnes privées est en jeu. Les entreprises peuvent y voir un moyen efficace d'espionnage industriel. Quant aux relations internationales, elles seront affectées par la «transparence» auxquels seront soumis les actes des gouvernements en cas de crise, de guerre. Mais pas nécessairement dans le bon sens. Nous faisons une trop grande confiance aux images. Or leur sens réel, pour être intelligible, suppose souvent la connaissance du contexte, elles ne sont qu'une partie de l'information. Le flux d'images peut ainsi revêtir l'apparence de la transparence au service de l'opacité.

Que faire ?

Les projets de ce type prennent de vitesse nos capacités à imaginer et à réguler leurs enjeux sociétaux. Personne ne dispose de la boîte à outils juridique adaptée. Il en résulte que les forces (politiques, économiques) qui déterminent l'orientation des technologies disposent d'un pouvoir immense qui échappe au contrôle démocratique. Cette dépolitisation est accentuée par l'érosion de l'attachement à la vie privée que les technologies provoquent (Internet, caméras de surveillance...). Plus on est habitué à être observé, et moins on est sensible aux atteintes à la vie privée. Les gens acceptent maintenant qu'une grande part de leur vie privée puisse faire l'objet d'une surveillance constante, allant jusqu'à exposer eux-mêmes leur vie intime sur Internet. Une question s'impose : arrive-t-on à une situation où, tant que les citoyens ne protestent pas, il ne faut pas freiner ces technologies ? Faut-il les protéger sans, voire contre eux-mêmes ? Cela nous oblige à repenser les rapports entre droit et technologie et, surtout, à affirmer la nécessité que ces enjeux éthiques, juridiques et politiques puissent être prises en compte dès le stade le plus précoce du design technologique. Les concepteurs ont à rendre compte de leur impact sur l'effectivité des droits et des libertés fondamentales qui conditionnent la vitalité démocratique.

Recueilli par **SYLVESTRE HUET**

(1) Michel Foucault, *Dits et écrits, Architecture, Mouvement, Continuité* N°5 (1984).